



Association pour l'Alternative en Médecine

« Pour une information sur les médecines alternatives et complémentaires en faveur de leur reconnaissance et leur intégration dans les secteurs de la médecine libérale et hospitalière »

Numéro 18-octobre 2008

EDITO

L'année 2008 va se terminer sans le traditionnel Forum de l'APAM. Cette situation est due au calendrier chargé des communes environnantes qui restreint la disponibilité des salles de conférences à des horaires incompatibles avec les possibilités de mobilisation de nos adhérents.

Nous avons par conséquent décidé de reporter le prochain Forum au samedi 31 janvier 2009. Il aura lieu à Montgeron, salle du Nouzet, dans le quartier de la Glacière.

Notre assemblée générale statutaire se tiendra, elle, le samedi 6 décembre 2008, comme d'habitude à la Maison des Associations de Draveil.

Pierre Popowski
Président de l'APAM

L'OSTÉOPATHIE ET L'ENFANT « LA PRISE EN CHARGE LORS D'UN TRAITEMENT D'ORTHODONTIE »

Le nombre de consultations en orthodontie, chez l'enfant, a considérablement augmenté ces dix dernières années. On considère qu'aujourd'hui, en Europe, un enfant sur deux subira un traitement d'orthodontie. Loin des techniques agressives et souvent très contraignantes développées à ses débuts, cet art dentaire, de nos jours, est devenu une pratique courante, précoce et le plus souvent bien supportée par l'enfant. Cependant le port d'appareils, amovibles ou non, risque de

provoquer chez le patient un certain nombre de contraintes et de tensions pouvant gêner son développement. C'est pour remédier à ces effets secondaires que de plus en plus d'ostéopathes travaillent en étroite collaboration avec des orthodontistes.

QUELQUES RAPPELS SUR L'ORTHODONTIE

L'orthodontie est une spécialité qui permet de corriger les malpositions dentaires et les malformations des mâchoires afin de redonner une denture fonctionnelle, c'est-à-dire des dents s'engrainant correctement les unes sur les autres.

La prise en charge peut être précoce puisque la mise en place au niveau national d'un bilan dento buccal gratuit à 6 et 9 ans permet d'identifier très tôt les éventuels problèmes à venir. Mais l'orthodontie peut aussi être appliquée chez l'adulte.

Les causes des dysharmonies dentaires sont multiples, mais il est possible de les regrouper au sein de deux grands groupes.

- Les origines dites « structurelles », c'est-à-dire provenant des structures constituant la cavité buccale : l'os maxillaire, mandibulaire palatin...
- Les origines dites « fonctionnelles », c'est-à-dire liées à un mauvais fonctionnement des éléments constituant la bouche et en premier lieu la langue.

Le traitement d'orthodontie doit être adapté à

chaque patient et peut présenter plusieurs phases, chacune ayant des objectifs bien précis qui sont déterminés par le praticien au moment du bilan. Ces soins peuvent être réalisés

- À l'aide d'appareillages dit « amovibles », c'est-à-dire pouvant être retirés à certains moments de la journée.
- Ou bien à l'aide de matériel dit « fixe », c'est-à-dire maintenu en bouche pendant toute la durée d'une phase de traitement.

À ceci peut être très souvent associé une rééducation de la langue, afin d'obtenir un meilleur positionnement de celle-ci au niveau du palais et un meilleur mouvement au moment de la déglutition.

LA PLACE DE L'OSTÉOPATHIE DANS LE TRAITEMENT D'ORTHODONTIE

Quelles que soient les techniques utilisées, le traitement orthodontique imposera des contraintes sur la cavité buccale, contraintes ou stimulations indispensables au remodelage souhaité. Mais ces forces de corrections, appliquées sur une période allant de six mois à trois ans, ne sont pas sans générer des tensions sur la face et le crâne. Ces tensions pourront se transmettre aux cervicales et à l'ensemble du corps, perturbant ainsi la posture du patient. C'est au niveau de ces effets secondaires que l'ostéopathe peut intervenir. La prise en charge ostéopathique se fera sur trois périodes.

1. **Avant le traitement :** Un bilan ostéopathique permettra de déterminer s'il existe, avant la mise en place du traitement orthodontique, des pertes de mobilité au niveau des os de la face, du crâne et de l'ensemble des tissus du corps ; et de les traiter si nécessaire. En effet plus la face et crâne seront mobiles et sans tension, plus le traitement dentaire sera rapide et bien toléré. Il faut remarquer que certaines de ces tensions ou pertes de mobilité peuvent être à l'origine des anomalies

dento buccale, amenant l'enfant ou l'adulte à consulter un orthodontiste.

2. **Pendant le traitement :** L'ostéopathe surveillera tous les trois à six mois que le traitement orthodontique est bien toléré par l'enfant et qu'il ne génère pas de trop grands déséquilibres au niveau du crâne et de l'ensemble du corps.
3. **Après le traitement :** L'ostéopathe s'assurera après ablation de l'appareillage que les différentes parties constituant la cavité buccale ont bien retrouvé leur mobilité et que le patient a conservé une bonne posture.

Dans les cas où une rééducation de la langue s'avèrera nécessaire, l'ostéopathe pourra s'assurer, par des tests précis, que les muscles de la langue ne sont pas soumis à des tensions pouvant gêner les exercices demandés par l'orthodontiste au patient.

Pierre REMY

Le mercure des amalgames dentaires est toxique pour le cerveau même à faibles doses*

Il est aujourd'hui établi que les obturations métalliques, appelées amalgames dentaires ou plombages, ne sont pas étanches mais libèrent une partie du mercure qu'elles contiennent. Des vapeurs sont libérées au moment de la pose et de la dépose, sous l'effet des pressions de mastication et de la chaleur de la bouche, ainsi que par électro galvanisme au contact de la salive. Néanmoins, pour les promoteurs de l'amalgame, les quantités libérées seraient **très faibles** pour générer des troubles de santé. « *Les doses de mercure libérées dans l'organisme par les amalgames dentaires sont infimes et, en tout état de cause, très en deçà des seuils auxquels des effets toxiques pourraient être observés* » affirmait récemment la ministre française de la santé,

Roselyne Bachelot, interpellée au Sénat sur la toxicité potentielle des amalgames dentaires.

Une étude (Leong CC, Syed NI, Lorscheider FL. *Retrograde degeneration of neurite membrane structural integrity of nerve growth cones following in vitro exposure to mercury*. Neuroreport. 2001 Mar 26;12(4):733-7), menée à l'université de Calgary affirme cependant le contraire et remet en question la croyance en l'innocuité du mercure à faibles doses. Les chercheurs de l'équipe de Calgary ont en effet démontré que de faibles concentrations de mercure (**10^{-7} , c'est-à-dire environ 4CH**) s'avèrent capables de détruire les cellules du cerveau. D'après cette étude, les neurones endommagés par le mercure présentent des caractéristiques similaires à ceux des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer.

Pourtant, les instances dentaires officielles et plus récemment le comité scientifique européen chargé d'évaluer les risques émergents semblent méconnaître les risques. Madame la Ministre de la santé elle – même déclarait récemment : « *Les doses de mercure libérées dans l'organisme par les amalgames dentaires sont infimes et, en tout état de cause, très en deçà des seuils auxquels des effets toxiques pourraient être observés. Aucune étude scientifique n'a pu démontrer les effets néfastes des obturations en amalgame sur l'état de santé général des patients. On ne peut donc pas considérer, en l'état actuel des connaissances, que les amalgames dentaires présentent un risque sérieux pour la santé de la population.* »

Or, l'intérêt de cette étude est justement de montrer que des **doses infinitésimales** d'un produit peuvent être **aussi toxiques** que des doses pondérales. S'il n'est pas encore temps, pour les détracteurs de l'homéopathie, d'admettre que les doses infinitésimales peuvent guérir, ils ne peuvent plus nier l'action délétère des faibles doses, entraînant de facto la nécessité de réévaluer les seuils de toxicité de la plupart des produits dangereux pour la

santé humaine que nous trouvons dans notre environnement domestique.

Cette étude, comme bien d'autres à charge pour l'amalgame dentaire, a été exclue de la bibliographie retenue par le comité scientifique européen qui affirme dans un rapport rendu public en janvier dernier l'innocuité de l'amalgame dentaire. Outre atlantique cependant, la FDA (*Food and Drug Administration*), en contradiction totale avec son discours habituel, reconnaît sur son site depuis le 3 juin 2008 la **toxicité du mercure** « *sur le système nerveux des enfants en croissance et les fœtus* ». Cette prise de position de la FDA qui envisage dès 2009 d'interdire les obturations à base de mercure chez les femmes enceintes et qui allaitent, bouscule le dernier rempart rassurant derrière lequel s'abritaient les défenseurs de l'amalgame. Le mercure des amalgames dentaires est bien un poison pour la cellule nerveuse et représente un danger **même à faibles doses**. Les organismes en croissance, dont le fœtus contaminé par le passage du mercure à travers le placenta, sont les plus exposés. Malheureusement en France comme en Europe, pays nordiques exceptés, on persiste dans la négation du risque. Des politiques s'intéressent pourtant au problème. Ainsi le sénateur de la Moselle Jean-Louis Masson interpellait récemment Madame la ministre de la santé « *sur le doute médical reconnu en Europe concernant la toxicité du mercure en tant que matériau d'obturation des caries dentaires* » (question écrite n° 04278 posée par M. Jean Louis MASSON, publiée dans le JO Sénat du 01/05/2008 - p. 862). Le sénateur fait remarquer que « *les techniques de prophylaxie dentaire individualisée ne sont pas appliquées dans les facultés dentaires en France comme elles le sont dans les pays scandinaves où les chirurgiens dentistes sont épaulés par des hygiénistes dentaires, profession toujours pas reconnue en France* ». Sachant que « *ces techniques de prévention pourraient faire baisser le nombre de caries, donc le nombre de plombages dentaires et ainsi améliorer la*

santé publique ».

Pour rappel, en Europe, seuls la Suède et le Danemark ont interdit l'amalgame dentaire. Les autres pays européens continuent de l'utiliser largement (125 tonnes posées par an). La Norvège qui n'appartient pas à l'Union européenne l'a également interdit en début d'année, officiellement pour **raisons écologiques**. Le comité scientifique chargé d'évaluer le risque, se basant sur les mêmes arguments que la ministre française de la santé a confirmé en début d'année l'innocuité de l'amalgame dentaire.

Cet article laisse poindre une note d'optimisme. Il montre que des personnalités politiques sont sensibilisées au problème de santé publique que pose l'amalgame dentaire et sont prêtes à s'investir dans ce combat. Manque sans doute en France des associations assez puissantes pour faire entendre la « voix du peuple », comme ce fut récemment le cas aux États-Unis où les opposants au mercure sont parvenus à interpeller la puissante FDA qui envisage du coup de revoir ses règles et de restreindre l'usage de l'amalgame dentaire.

***HOLODENT** <http://www.holodent.com/>
Dr. Pierre Popowski

INFORMATION-DESINFORMATION

Les médias et l'information faite au corps médical prônent de plus en plus le vaccin de prévention contre le **cancer du col de l'utérus** pour les jeunes filles et femmes entre 12 et 26 ans.

De quoi s'agit-il ? Ce vaccin est sensé prévenir le cancer du col de l'utérus, de la vulve et des verrues génitales (condylomes acuminés) dus aux Papillomavirus Humains (HPV) de types **6, 11, 16** et 18, qui sont sexuellement transmissibles.

Or il se trouve que, depuis sa mise sur le

marché, ce vaccin a montré d'innombrables effets secondaires, dont huit décès, et d'autres extrêmement sévères (**paralysies**, crises d'épilepsie, syndrome de Guillain-Barré, fausses couches, atteintes cardio-vasculaires...). Le lecteur intéressé pourra les retrouver sur internet en recherchant sur un moteur de recherche les articles concernant GARDASIL, ou CERVARIX. Ce sont les noms des deux spécialités commercialisées, la première par les laboratoires MERCK en 2007, la deuxième par GLAXO SMITH KLINE. Il s'agit en fait de nouveautés pharmaceutiques lancées à grand bruit, jouant d'un côté sur la peur des populations, de l'autre sur la responsabilité des médecins (comment peuvent-ils résister à certaines pressions en l'absence d'informations objectives ?). Or, la première spécialité a été **accordée** au fabricant suite à l'interdiction, en raison d'effets secondaires trop importants et trop nombreux, de l'anti-inflammatoire VIOXX, présenté à l'époque comme la nouvelle panacée de la rhumatologie, et qui a provoqué des milliers de morts à travers la planète. La mise sur le marché de GARDASIL a surpris par la rapidité avec laquelle elle a été accordée par les autorités sanitaires, et par l'ampleur de la campagne de publicité qui l'a soutenue. Mais il n'y a pour le moment aucun recul pour apprécier l'efficacité d'un vaccin sensé prévenir une pathologie concernant des femmes d'âge bien plus avancé (les essais démontrent en effet, chez les femmes vaccinées, la présence d'anticorps, et non l'absence de cancer, pour laquelle il faudrait attendre 20 à 30 ans, alors que le recul actuel est de 6-7 ans seulement !). Le problème de santé publique présenté par les maladies que l'on veut prévenir n'existe donc pas dans les pays développés. En effet, les femmes qui bénéficient de frottis de dépistage réguliers, ce qui est le cas pour la plupart d'entre elles, ne sont plus atteintes par le cancer invasif du col. En prenant un exemple concret, on peut dire qu'il naît chaque année 400 000 filles susceptibles de bénéficier de ce vaccin en France. On sait, d'après une étude faite dans notre pays, que 14-15% de la population est

concernée par le portage à haut risque d'HPV, soit 60 000 femmes. Parmi elles, 2-3% sont porteuses d'HPV 16 et 18 présents dans le vaccin, et prédisposant au cancer du col, soit 1 800 femmes. Dans 90% des cas, le virus est éliminé naturellement dans l'année, et il reste donc 180 femmes concernées. De plus, elles ne seront protégées que contre 70% des virus à haut risque, soit 144 femmes. Faut-il, dans ces conditions vacciner 400 000 personnes pour en protéger 144, sachant le risque des effets secondaires encourus ?

De plus, ce vaccin coûte actuellement près de 150 €, remboursé à 65% par l'assurance maladie, sachant qu'il faut trois vaccinations successives. Qu'en serait-il des pays pauvres ? Les publicités des laboratoires vendent le médicament en même temps que la maladie. Ceci n'est pas sans rappeler ce qui s'est passé avec le vaccin de l'hépatite B il y a une douzaine d'années. L'attente du retour sur investissement consenti par les laboratoires est trop forte pour que des entreprises commerciales puissent être soupçonnées d'information neutre. Il ne s'agit pas ici d'assertions revendicatrices et exagérées, mais des conclusions tirées par l'excellente revue médicale allemande Arznei-Telegramm, réputée pour son indépendance et la justesse de ses informations critiques.

Comment, devant tout cela, ne pas évoquer les collusions entre santé et business ? Est ce que ce vaccin a été lancé sur le marché pour protéger les femmes, ou pour compenser les pertes financières dues aux déconvenues du VIOXX ? Et on peut bien se dire en France que, devant le « bouclier » sanitaire, (AFSSAPS, Haute Autorité de Santé, des députés « sous influence » etc.), comme autrefois nous avons été protégés du nuage radioactif de Tchernobyl, le pharmacocommerce de la peur a encore de beaux jours devant lui.

Il est donc urgent de ne pas se précipiter !

Beignets de fleur de courgettes

« Aujourd'hui, nous n'offrons pas des fleurs, nous les mangeons à l'apéritif après leur avoir donné un petit bain dans l'huile. Une recette aussi délicieuse que surprenante. »

Ingrédients

Pour 24 fleurs de courgettes

- 200 gr de farine
- 2 oeufs
- 2,5 dl de bière
- huile pour friture
- sel

Préparation

- Mélangez au batteur la farine, les jaunes d'œufs et la bière.
- Laissez reposer une heure.
- Battez les blancs d'œufs en neige ferme et incorporez-les à la pâte.
- Otez le pistil des fleurs de courgettes.
- Trempez-les dans la pâte une à une et faites-les cuire 3 minutes environ.
- Egouttez-les à mi-cuisson. Egouttez-les sur du papier absorbant.
- Salez et présentez-les sur un plat.

Pour tout renseignement :

Association Pour l'Alternative en Médecine
75, boulevard du Général de Gaulle
91210 Draveil

e mail : associationapam@yahoo.fr

site : http://monsieur.wanadoo.fr/asso_altermed

Association loi 1901 déclarée en sous-préfecture d'Evry
le 8 juin 2000 sous le n° 0912011656
Déclarée à la CNIL n°870146

Document imprimé par nos soins

